



## **Arthon Animation Rurale**

22 Allée des Chaumes

44320 ARTHON EN RETZ

☎ 02.40.21.21.04

le-tourniquet@hotmail.fr

## **Arthon Animation Rurale : Projet Associatif 2012-2014**

### **Préambule**

L'association Arthon Animation Rurale est une association d'éducation populaire composée d'adhérents, de bénévoles, d'administrateurs et de professionnels. Elle a vu le jour en 1996 au travers de la mobilisation de plusieurs familles arthonnaises autour de la question des structures d'accueil enfance sur le territoire communal. Après plusieurs années d'évolution constante, l'association est aujourd'hui un acteur incontournable de la vie locale. En effet, son action s'inscrit dans une logique de développement local au nom de l'intérêt général.

Malgré le développement important de l'association depuis sa création et de sa place prépondérante dans la vie de la commune, il n'a jamais existé de projet associatif écrit, permettant de réellement apporter de la lisibilité sur son projet. Au regard du niveau de développement atteint par l'association aujourd'hui, il apparaît dorénavant indispensable de combler ce manque. L'idée étant de permettre une meilleure compréhension de l'action de l'association sur le territoire. En effet, le travail d'élaboration du projet associatif a permis une véritable réflexion sur le présent et l'avenir en définissant le sens que l'association souhaite donner à son action ainsi que les priorités qu'elle se fixe pour la période déterminée de 2012 à 2014.

Au-delà des statuts, le projet associatif est un outil de réflexion qui fixe les objectifs de l'association et définit les moyens qu'elle se donne pour les atteindre. C'est également un outil de communication en interne et en externe qui explique ce qu'est l'association au-delà des services et des activités qu'elle gère. Il définit la philosophie, l'état d'esprit de l'association. Pour terminer, c'est aussi un outil d'évaluation qui sert de référence pour mesurer les écarts entre objectifs et résultats et ainsi pouvoir réajuster.

L'élaboration de ce projet associatif est le résultat d'un travail collectif effectué de septembre 2011 à mars 2012 par les membres élus du Conseil d'Administration avec l'aide méthodologique de la fédération d'éducation populaire Animation Rurale 44, à laquelle l'association est affiliée depuis sa création.

Ce travail a débuté par la définition du contexte et de l'environnement dans lequel intervient l'association. Au-delà de la description il convenait d'apporter des points d'analyse permettant de faire le lien entre les besoins du territoire et l'action de l'association.

La seconde étape a consisté à définir les valeurs et les orientations présentes et futures sur lesquelles l'association souhaite diriger son action. La troisième étape s'est concentrée à la définition du mode de gouvernance, c'est à dire, les choix de fonctionnement de l'association.

Puis la dernière étape a permis de définir les moyens supports de mise en œuvre des objectifs ainsi qu'une méthode d'évaluation et de suivi de ce projet associatif.

## **1-Contexte et environnement**

### ➤ La géographie du territoire de la commune d'Arthon-en-Retz :

La commune d'Arthon-en-Retz est située en zone rural à proximité du littoral atlantique au cœur du pays de Retz entre Nantes et Pornic le long de la RD 751. Elle a été intégrée à la communauté de communes de Pornic en fin d'année 2001. Elle est située à égale distance de l'agglomération de Nantes et de Saint-Nazaire (environ 40 km). Ces agglomérations représentent deux bassins de vie et d'emploi important sur le département de la Loire-Atlantique. Il est important de souligner que ces deux bassins connaissent une attractivité importante notamment pour l'agglomération nantaise. En effet sur les 101 200 nouveaux habitants entre 2002 et 2007, 81 500 viennent de l'extérieur du département.

La commune d'Arthon-en-Retz représente un territoire géographique relativement étendu et est constitué de deux bourgs distincts et séparés de 8 km (Arthon Bourg et La Sicaudais) et de plusieurs villages/lieu-dit. Cette particularité administrative et géographique a pour conséquence pour la commune d'avoir une gestion de son territoire en doublon : 2 mairies, 2 églises, 4 écoles, 2 restaurants scolaires. De plus, pour les habitants natifs de la commune on observe deux revendications d'identités différentes et deux bassins de vie différents.

### ➤ La démographie du territoire de la commune d'Arthon en Retz :

La commune d'Arthon-en-Retz a recensé 3 679 habitants en 2009 d'après les informations INSEE et nous savons qu'elle se rapproche aujourd'hui des 4 000 habitants.

La commune a connu un développement démographique important depuis plusieurs années en lien avec le développement global du territoire du pays de Retz. En effet, Le Pays de Retz connaît une évolution démographique importante. Cependant cet accroissement globalement positif masque de nombreuses disparités communales. Deux phénomènes distinguent les 21 communes du Pays de Retz Atlantique :

-l'effet de **périurbanisation** sur les communes limitrophes de l'agglomération nantaise, et dans une moindre mesure celles de l'agglomération nazairienne,

-l'effet **littoral** sur les communes côtières, en particulier sur Pornic, La Plaine, Préfailles, Saint Michel et Les Moutiers en Retz.

De par ces deux phénomènes, la commune d'Arthon-en-Retz a connu un développement démographique plus tardif, mais bien réel aujourd'hui. En effet, la pression immobilière sur les territoires périurbains et ceux proches du littoral a contribué à l'apport massif de nouveaux arrivants sur les communes centrales du Pays de Retz dont Arthon-en-Retz fait partie. Ces nouveaux habitants semblaient être à la recherche de zones d'habitation encore financièrement accessibles.

Cette réalité démographique est confirmée pour la commune d'Arthon-en-Retz par deux indicateurs de renouvellement de la population :

-un solde migratoire nettement positif.

-la tranche d'âge des 0-39 ans plus importante que les 40 ans et plus.

Il convient maintenant de voir plus en détail la typologie de ces nouveaux arrivants qui ont participé à cette évolution démographique et qui constitue aujourd'hui une part importante de la population arthonnaise. Afin de bien cerner cette nouvelle population, nous avons retenu plusieurs indicateurs démographiques

- Quasiment 1/3 de la population est âgée de 0 à 19 ans.
- 2/3 de la population est active.
- Entre 1999 et 2007 on note 250 familles en plus sur la commune dont plus de la moitié seraient mono parentales.
- 55 % des familles ont entre 3 et 5 enfants.

Ces différents éléments tendent à prouver que le renouvellement de la population de la commune d'Arthon a été assuré en grande partie par une arrivée importante de nouvelles familles. Ces familles sont pour la plupart d'entre elles de jeunes ménages avec des enfants en bas âge et se situant dans la population active. La conciliation de la vie familiale et professionnelle fait alors émerger chez ces familles des besoins de garde. En complément, nous pouvons également mettre en avant que 26 % de la population travaille sur la commune, 70 % dans le département et 4 % hors du département. Cela entraîne donc pour la majorité des actifs de la commune un temps de trajet domicile-travail plus ou moins important qui a un impact direct sur les rythmes professionnels des familles et donc sur leur éventuel besoin de garde.

On peut développer cette analyse par le fait que ces nouvelles familles arrivantes ne sont pas forcément natives du département et/ou de la région. Certaines familles ne disposent donc pas de réseaux familiaux au niveau local comme mode de garde de proximité. De plus, ces nouvelles familles viennent pour la plupart de zones urbaines, elles sont donc habituées à trouver des services de proximité notamment pour les besoins de garde.

Ces deux derniers éléments ne reposent pas sur des données objectives, mais ressortent très clairement des impressions et des échanges entre les familles adhérentes.

➤ Les services et les infrastructures sur la commune d'Arthon en Retz :

-Les services : les services de proximité minimum sont assurés sur la commune.

-Banques, assurances, santé paramédical, poste...

-les infrastructures sur la commune :

-2 salles municipales, 1 dans le bourg et 1 à la Sicaudais

-1 théâtre municipal.

-1 complexe sportif composé de trois salles (danse, ping-pong et basket)

-le tissu associatif sur la commune : réseau associatif riche et varié

-associations sportives :

-Etoile Arthonnaise (basket, mini-sports 3-6 ans, randonnée/marche, tennis, cyclotourisme, danse)

-Aïkido

-Arche football

-Gymnastique volontaire

-Gymnastique douce

-Via Corpor (Gymnastique, La Sicaudais)

-Les Joe Bar (moto)

- Taekwondo
- Tennis de Table
- ACCA (Chasse et pêche)

-associations culturelles

- Etoile Arthonnaise : Peinture
- Théâtre : Arthé compagnie, la clef d'or, Arlequin comédie
- Couture : de fil en aiguille
- Musique : Le Triolet

-associations de parents d'élèves pour les deux écoles publiques et OGEC pour les deux écoles privées.

-association commerçants/artisans :

- Cap sur Arthon

-associations de retraités :

- Club sicaudaisien des retraités
- Union des retraités arthonnais

-associations à vocation humanitaire:

- Un grain de soleil dans vos cœurs
- Terre de vie

-associations sociales :

- ADMR
- Amicale des donneurs de sang
- France Adot 44
- Souffle de vie
- Bout'chou : association d'assistante maternels agréées

-association transversale, loisirs, social, culture : Arthon Animation Rurale

A noter qu'en terme de gardes d'enfants, il existe sur la commune trois services complémentaires :

- Arthon Animation Rurale : accueil périscolaire, accueil de loisirs et animation jeunesse
- Relais d'assistants maternels
- Bout'chou

Au regard de cette liste, nous pouvons dire que la commune d'Arthon en Retz dispose de l'ensemble des services de proximité à part la représentation sur son territoire des institutions de services publics. De plus la richesse du tissu associatif permet de renforcer l'offre de service (garde d'enfants) et proposer une offre de loisirs variés. Ces différents éléments participent sans aucun doute à l'attractivité de la commune.

➤ Les bassins de vie liés au territoire de la commune d'Arthon-en-Retz :

Pour la commune d'Arthon, nous relevons trois bassins de vie principaux qui permettent de compléter les offres de services et de loisirs :

- La ville de Pornic qui connaît également un développement important en terme de services et de loisirs et qui n'apparaît pas très éloignée de la commune d'Arthon en Retz.
- L'agglomération de Saint-Nazaire (pour les natifs de la commune).
- L'agglomération de Nantes (pour les nouveaux arrivants).

## **2- Historique de l'association :**

**-avril 1996** : Assemblée constitutive de l'association Arthon Animation Rurale dans l'objectif de mettre en place des structures d'accueil enfance en lien avec les besoins exprimés par les familles. Développer des services de proximité face à l'installation de jeunes couples et au développement démographique de la commune.

**-d'avril à septembre 1996** : travail de mise en œuvre du projet d'ouverture d'un accueil périscolaire et d'un accueil de loisirs. Négociation avec la municipalité d'Arthon pour la mise à disposition d'un local et une demande de subvention de fonctionnement. Affiliation au réseau départementale Animation Rurale 44 afin de disposer d'un accompagnement.

**-septembre 1996** : ouverture du Tourniquet fonctionnant en accueil périscolaire et en accueil de loisirs sur les mercredis pour une capacité d'accueil de 15 enfants.

**-1997** : premières ouvertures d'accueil de loisirs sur une partie des périodes de vacances et premiers mini-séjours enfants et fermeture de l'accueil de loisirs du mercredi à compter de juin 1997 (faible fréquentation).

**-avril 1999** : agrandissement du local mis à disposition par la mairie.

**-été 1999** : premiers mini séjours ados 13-15 ans.

**-septembre 1999** : augmentation de la capacité d'accueil du Tourniquet, extension de l'agrément à 40 enfants

**-février 2000** : lancement de la réflexion sur l'animation jeunesse (+ de 12 ans) en collaboration avec la municipalité et avec l'accompagnement de la fédération Animation Rurale 44.

**-septembre 2000** : réouverture de l'ALSH tourniquet sur les journées du mercredi.

**-septembre 2001** : création de commission « projets jeunes ».

**-février 2003** : extension des périodes d'ouverture du Tourniquet sur les périodes de vacances.

**-janvier 2004** : signature tripartite Mairie/AAR/CAF du contrat « Enfance et temps libre » (anciennement CEJ) qui va entraîner les évolutions suivantes :

- Augmentation de l'amplitude d'accueil journalière APS Tourniquet et augmentation de l'amplitude d'accueil annuelle de l'ALSH Tourniquet.
- ouverture d'un accueil périscolaire à la Sicaudais.
- ouverture de nouveaux locaux pour le Tourniquet
- création de 2 postes de permanents Tourniquet, d'1 poste de permanent Ribambelle et d'1 poste permanent pour la fonction administrative.

**-Septembre 2004** : ouverture de l'accueil périscolaire La Ribambelle à la Sicaudais avec un agrément de 10 enfants.

**-été 2005** : essai avorté d'une première expérimentation d'animation jeunesse sur cette période de vacances.

**-septembre 2005** : ouverture des nouveaux locaux du Tourniquet (22 allées des chaumes) et passage à une capacité d'accueil de 50 enfants.

**-novembre 2005** : avec l'arrivée d'un nouveau groupe d'administrateurs, nouvelle définition du fonctionnement associatif avec notamment la mise en place de nouvelles commissions.

**-de janvier à juin 2006** : Intégration d'une animatrice permanente au sein de la commission ados et mise en place de réunion de concertation AAR/mairie pour la mise en place d'une dynamique jeunesse sur la commune. Démarche d'enquête et de rencontre en direction des jeunes du territoire. Bonne avancée de la commission sur cette période.

**-mars 2007** : création du poste de directeur de l'association AAR.

**-de janvier à septembre 2007** : poursuite du travail de diagnostique de la situation jeunesse sur le territoire et mise en place des premières animations jeunes 11/17 ans sur les périodes de vacances.

**-décembre 2007** : AAR est officiellement nommé organisateur de l'animation jeunesse sur la commune d'Arthon-en-Retz. Négociation d'une première subvention de fonctionnement municipal spécifique au projet jeunesse.

**-Janvier 2008** : premier niveau de structuration de l'animation jeunesse avec la mise en place régulière d'animation sur toutes les périodes de vacances.

**-Mai 2008** : Augmentation de la capacité d'accueil pour le Tourniquet, passage à 60 pour l'APS et à 50 pour l'ALSH.

**-été 2008** : mise en place d'un séjour de vacances jeunes 12/16 ans

**-Janvier 2009** : deuxième niveau de structuration de l'animation jeunesse avec la création du poste d'animateur coordinateur jeunesse et l'ouverture de la Maison des Jeunes.

**-été 2009** : mise en place de 2 séjours de vacances jeunes. Un séjour 11/13 ans et un séjour 14/17 ans

**-Janvier 2010** : Obtention de l'agrément « Jeunesse et Education populaire »

**-octobre 2010** : lancement du groupe de travail sur le projet associatif.

**-décembre 2010** : première expérimentation des animations en direction des familles adhérentes.

**-février 2011**:assemblée générale exceptionnelle mise en place dans l'objectif de mobiliser de nouveaux adhérents pour répondre à une carence de bénévoles dans les instances associatives (CA et commissions).

**-juin 2011** : relance du groupe de travail sur le projet associatif avec les nouveaux bénévoles.

**-septembre 2011** : Augmentation de la capacité d'accueil pour le Tourniquet, passage à 70 pour l'APS et maintien à 50 pour l'ALSH.

**-octobre 2011** : Embauche d'une 2ème animatrice jeunesse afin de répondre à la forte fréquentation.

**-novembre 2011** : élection des délégués du personnel rendu obligatoire au regard de l'augmentation des effectif salariés.

### **3-Missions et valeurs de l'association :**

➤ Les enjeux de développement du territoire :

La spécificité du territoire rural de la commune d'Arthon-en-Retz en lien avec la croissance démographique importante de ces dernières années demandent aujourd'hui à penser le développement des services à la population, notamment sur les espaces d'accueil enfance et jeunesse. En effet, l'évolution de la population que ce soit d'un point de vue quantitatif mais également sur la typologie de cette nouvelle population a un impact direct sur l'offre de service du territoire. Ce constat est largement confirmé par l'historique de l'association qui fait ressortir nettement un développement constant des services en lien direct avec l'évolution de la population.

Le renouvellement de la population s'est fait pour une partie importante par l'arrivée de nouvelles familles qui ne disposent pas de réseaux locaux (familiaux, amicaux). Ces familles ont bien souvent les deux parents qui exercent une activité professionnelle qui peut être relativement éloignée de la nouvelle résidence principale, L'agglomération de Nantes ou celle de Saint-Nazaire avec une conséquence directe sur l'augmentation du temps de trajet domicile/travail. Ces nouvelles familles ont donc potentiellement des besoins sociaux de garde plus importants pour lesquels elles souhaitent avoir des solutions localement. Elles n'ont à priori pas d'alternative pour les modes de garde. Pour finir, elles expriment également des attentes fortes sur l'aspect éducatif et pédagogique des accueils proposés.

Ces familles récemment arrivées expriment une volonté, une envie de s'approprier leur nouveau territoire de vie, de s'y intégrer. L'investissement dans une dynamique associative représente alors un support possible d'intégration à un nouveau territoire.

L'arrivée de ces nouvelles familles fait apparaître une mixité sociale plus importante. En effet, le développement démographique récent s'est fait notamment au travers d'une accession à la propriété plus abordable et des loyers plus modérés. L'évolution démographique consécutive à l'arrivée de ces nouvelles familles a également amené une plus grande diversité culturelle et générationnelle au sein de la population. L'action associative doit alors permettre de créer des échanges et des passerelles entre ces cultures et ces générations pour une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelle.

Pour terminer, la particularité géographique et administrative de la commune d'Arthon-en-Retz, à savoir une commune constituée de 2 bourgs éloignés de 8 km, nous oblige à penser le développement des services sur la globalité de ce territoire étendu et discontinu avec une attention particulière sur les problématiques de transport.

Ces différents constats nous permettent de mettre en évidence des enjeux de développement local pour la commune d'Arthon-en-Retz :

- Penser le développement des services d'accueil enfance/jeunesse en cohérence avec l'évolution démographique de la commune.
- Prendre en compte les besoins et les attentes des nouvelles populations dans un souci d'intégration et de cohésion.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux, l'association Arthon Animation Rurale se fixe les orientations suivantes.

➤ Les grandes orientations de l'association aujourd'hui :

- Gérer des structures d'accueil enfance/jeunesse adaptées à chaque tranche d'âge et répondant à un besoin de garde et/ou à un choix éducatif.
  - Proposer au sein de ces structures d'accueil des loisirs éducatifs (notion de co-éducation en complémentarité avec les autres acteurs éducatifs, la famille et l'école).
  - Rendre ces différentes structures d'accueil accessibles à tous.
  - Faire en sorte que ces structures d'accueil répondent à l'ensemble des demandes et des besoins des familles du territoire.
  - Donner les moyens aux familles adhérentes d'être acteurs de structures d'accueil fréquentées par leurs enfants. Donner envie aux familles de s'impliquer.
- Penser la dimension famille dans sa globalité en dirigeant l'action de l'association vers les familles adhérentes :

- Impliquer davantage les familles adhérentes dans le fonctionnement et la vie des accueils.
- Actions autour de la parentalité.
- Proposer des animations'' famille'' à l'ensemble de la population arthonnaise.
- Proposer des événements culturels à dimension familiale à l'ensemble de la population arthonnaise.

- Favoriser la mise en place d'espaces de rencontres et d'échanges entre les familles adhérentes dans une perspective de lien social source de projets et de développement.
- Maintenir l'existant.

➤ Les rêves (les orientations) de l'association pour demain :

- Penser à des solutions d'accueil collectives pour la petite enfance afin de donner sur le territoire le choix aux familles entre un mode de garde individuel ou collectif.
- Apporter des solutions aux problématiques de transport sur un territoire d'action éclaté.
- Développer et structurer l'articulation entre le secteur enfance et secteur jeunesse.
- Accentuer la démarche intergénérationnelle.
- Développer l'utilisation de l'outil Internet (site association) et plus largement des nouveaux outils de communication.
- Maintenir et développer les partenariats avec les associations locales et autres.
- Ouvrir la dynamique jeunesse au monde.
- Favoriser l'accès à la culture au sens large (ex : anglais récréatif, spectacle enfant.....)

➤ Les valeurs portées par les bénévoles de l'association :

L'association souhaite mettre en avant plusieurs valeurs fortes représentant le socle de son action et surtout l'état d'esprit dans lequel elle souhaite dérouler son projet et fonctionner.

▪ La tolérance :

Apprendre à accepter l'autre tel qu'il est.

▪ Le respect:

Appliquer les codes de la vie sociale pour un meilleur vivre ensemble.

▪ La convivialité:

Se donner les moyens de maintenir un climat de bonne humeur et d'enthousiasme.

▪ Le partage:



Échanger ses savoirs, connaissances et expériences pour un enrichissement mutuel.

▪ L'écoute :

Être attentif aux besoins et aux envies exprimées.

▪ La co-éducation :

l'action éducative et les apprentissages sont constants et permanents tout au long de la vie et à chaque moment de la vie.

▪ L'écologie :

sensibiliser à l'impact des comportements individuels et collectifs sur l'environnement.

## **5-Le fonctionnement de l'association:**

### ➤ L'Assemblée Générale:

L'Assemblée Générale est une instance centrale de la vie associative. Elle permet de réunir l'ensemble des adhérentes et de faire voter des décisions importantes (ex: vote de l'attribution du résultat budgétaire lors de l'AG ordinaire ou la modification des statuts lors d'une AG extraordinaire).

L'assemblée Générale annuelle permet chaque année de renouveler les membres dirigeants qui composent le Conseil d'Administration. Les statuts précisent « L'assemblée générale pourvoit au remplacement du tiers sortant des membres du Conseil d'administration » et « un conseil d'administration composé de 6 à 24 membres élus pour 3 ans par l'assemblée générale. Le renouvellement du conseil a lieu, par tiers, tous les ans ».

Cela signifie qu'une personne qui souhaite intégrer le CA s'engage au minimum pour 1 an renouvelable 2 fois sur 3 ans. Au terme des 3 ans la personne peut encore faire le choix de se présenter à nouveau à l'élection des membres du CA.

Une question reste à éclaircir, le parrainage des nouveaux membres par un membre souhaitant quitter le CA lors de l'AG ordinaire. Sur ce point, il a été évoqué l'obligation pour un membre souhaitant quitter le CA de coopter un nouveau membre dans l'objectif de maintenir un nombre suffisant de membres au sein du CA. Il conviendra donc de définir les modalités de cooptation.

### ➤ Le Conseil d'administration:

Le Conseil d'administration est composé de :

-de 6 à 24 membres élus lors de l'AG ordinaire. Ils disposent chacun d'un droit de vote qu'ils peuvent donner par procuration en cas d'absence. Chaque membre élu ne peut disposer que d'une procuration.

-d'un membre de droit, à savoir, un représentant de la municipalité. Il ne dispose que d'une voix consultative. Il peut donner son avis sans participer au vote.

-d'un ou plusieurs salariés en fonction de l'ordre du jour.

Les statuts précisent que le CA doit être composé de 6 à 24 membres. Nous savons, par expérience, qu'il est indispensable de disposer d'un nombre de membre suffisant afin de pouvoir valider les décisions du CA. En effet, ce sur point les statuts sont explicites: «Les délibérations du CA ne sont valables que si le tiers des membres actifs est présents. Cela signifie que plus le nombre de membres actifs est réduit, plus les absences lors de la tenue des CA peuvent bloquer les prises de décisions.

L'ordre du jour est préparé par la présidente de l'association en lien avec le directeur. La présidente transmet les informations à la secrétaire qui se charge de le rédiger et de le diffuser à l'ensemble des membres élus ainsi qu'à la Mairie et au directeur de l'association.

Il a été décidé de réduire la fréquence de CA de 1 tous les 2 mois contre un par mois en lien avec la consolidation des commissions.

➤ Le Bureau :

le bureau est composé de fait par :

- Présidente et vice-présidente
- Trésorière et vice-trésorière
- Secrétaire et vice-secrétaire

Le bureau est désigné par le Conseil d'administration dans les 15 jours qui suivent la tenue de l'AG ordinaire.

Il a été convenu que les « vice » n'ont pas de missions particulières, il n'y a pas de partage des missions entre les titulaires et les suppléants. Ils existent uniquement pour pallier l'absence d'un titulaire.

L'association fait le choix de ne pas fonctionner avec des réunions de bureau. Les affaires courantes sont traitées plutôt dans les commissions ou lors des CA.

Les réunions de bureau sont remplacées par des entretiens hebdomadaires entre la présidente et le directeur de l'association.

➤ Les commissions:

L'association a fait le choix de renforcer le rôle et la fonction des commissions afin de pouvoir réduire la fréquence des CA et de compenser les réunions bureau.

L'association souhaite aujourd'hui faire la distinction entre deux types de commissions :

-Les commissions « vie quotidienne des structures » qui se réunissent une fois par mois (sauf sur juillet et août) .Ces commissions doivent être composées obligatoirement de au moins 3 membres élus au Conseil d'Administration et la présence de au moins 2 de ces 3 membres est nécessaire pour rendre valables les délibérations et prises de décisions. Dans le cas où le nombre de membres élus ne serait pas suffisant, les prises de décisions doivent être différées à la prochaine commission ou au prochain CA en fonction des dates. Elles sont également composées de 1 à 2 salariés et ouvertes aux simples adhérents.

-La commission enfance :

Cette commission concerne le quotidien des structures enfance gérées par l'association, Le Tourniquet et La Ribambelle. Elle est pilotée par Mélanie Loquet, coordinatrice pédagogique. Delphine Fredet, directrice de la Ribambelle sera également amenée à y participer en fonction des sujets abordés. C'est également cette commission qui se charge de l'organisation d'animations familles et d'actions de parentalité.

-La commission jeunesse :

Cette commission concerne le quotidien de la Maison des jeunes. Elle est pilotée par Cyril, animateur-coordonateur jeunesse. Chloé Bacal, animatrice jeunesse sera également amenée à y participer en fonction des sujets abordés.

-La commission communication :

Cette commission apparaît plus transversale que les deux précédentes, elle concerne les actions de communication de l'ensemble des activités et de la vie associative. C'est également cette commission qui se charge de l'organisation de l'AG annuelle et des différentes de temps de rencontres festifs et conviviaux à destination des familles adhérentes.

-Les commissions spécifiques qui se réunissent à un rythme différent en fonction du contenu à traiter :

-La commission finance :

Elle est obligatoirement composée au minimum de la trésorière (ou de la trésorière adjointe en cas d'absence) et du directeur de l'association. Tout membre élu peut également y participer s'il le souhaite. Elle est également ouverte à des adhérents sans droit de vote. Dans tout les cas de figure les décisions peuvent être prises entre la trésorière et le directeur. Cette commission se réunit suivant deux modalités :

- 1 fois par mois pour les salaires entre le 20 et 25 du mois.
- 1 fois par trimestre pour le suivi budgétaire

A noter également que pour l'élaboration du budget prévisionnel, cette commission et la présidente ont pour mission de constituer un groupe de travail compléter par des membres élus volontaires. L'objectif étant d'organiser avec le directeur le calendrier de travail au travers de plusieurs séances étalées d'octobre à janvier.

-La commission gestion du personnel :

Comme pour les commissions vie quotidienne, cette commission doit impérativement être composée de 3 membres élus au CA et la présence de 2 de ces membres est obligatoire pour rendre valables les délibérations et prise de décisions. Elle est pilotée par le directeur qui se charge de planifier les dates et de diffuser l'ordre du jour. Cette commission est également ouverte aux simples adhérents.

Le rythme des rencontres est variable et dépend de l'actualité sur ces questions spécifiques de la gestion du personnel (entretien annuels, suivi DP, recrutement, difficultés...)

-La commission aide aux devoirs:

Cette commission gère l'organisation de l'aide aux devoirs mise en place sur l'APS Tourniquet. Elle est chargée notamment de l'élaboration du planning des bénévoles. Elle est composée d'un membre élu au CA accompagné par le directeur et de l'ensemble des bénévoles intervenants. Elle se réunit au minimum 1 fois par an en fin d'année scolaire pour faire le bilan de l'année et préparer l'année scolaire suivante. Les différentes modifications en cours d'année sont de façon générale traitées par échange de messages électroniques.

-La commission projet :

Cette commission permet de disposer d'un espace de travail destiné à accompagner les membres élus et/ou les adhérents sur le montage d'un projet spécifique (ex : l'anglais récréatif en 2010/2011). Elle est obligatoirement composée d'un membre élu. Un ou plusieurs salariés peuvent également être amenés à y participer en fonction de l'apport technique nécessaire.

Cette commission constitue uniquement un espace de travail et en aucun cas un espace de prise de décisions. La validation des projets travaillés au sein de cette commission doivent obligatoirement passer par le CA.

L'ensemble de ces commissions doivent obligatoirement faire l'objet d'un compte-rendu écrit qui suppose qu'un secrétaire de séance soit désigné à chaque commission. Ces compte-rendu, une fois validés par les membres de la commission doivent être diffusés à l'ensemble des membres élus du CA ainsi qu'au directeur de l'association.

Pour simplifier la circulation des comptes-rendus, nous allons étudier la mise en place d'un système « Dropbox », un service de stockage et de partage de copies de fichiers locaux en ligne. Cela permettra à l'ensemble des membres élus, à partir d'un identifiant et d'un mot de passe, de consulter l'ensemble des comptes-rendus.

De plus, chaque commission pourra faire l'objet d'un point de l'ordre du jour lors des CA. Ce sera alors aux membres élus participants à ces commissions de faire un retour sur le contenu des commissions.

## **5-Les moyens:**

### ➤ Les moyens humains:

- Les administrateurs bénévoles.

Les administrateurs bénévoles représentent la première des ressources humaines. Ce sont les parents, les grands-parents des enfants fréquentant les structures d'accueil. Ces personnes ont fait le choix de l'engagement citoyen en consacrant une part de leur temps libre à la gestion de l'association.

En 2012, le groupe est composé de 14 membres, ce qui apparaît satisfaisant car nous savons par expérience qu'un minimum de 10 membres actifs est nécessaire pour permettre à l'association de fonctionner dans de bonnes conditions.

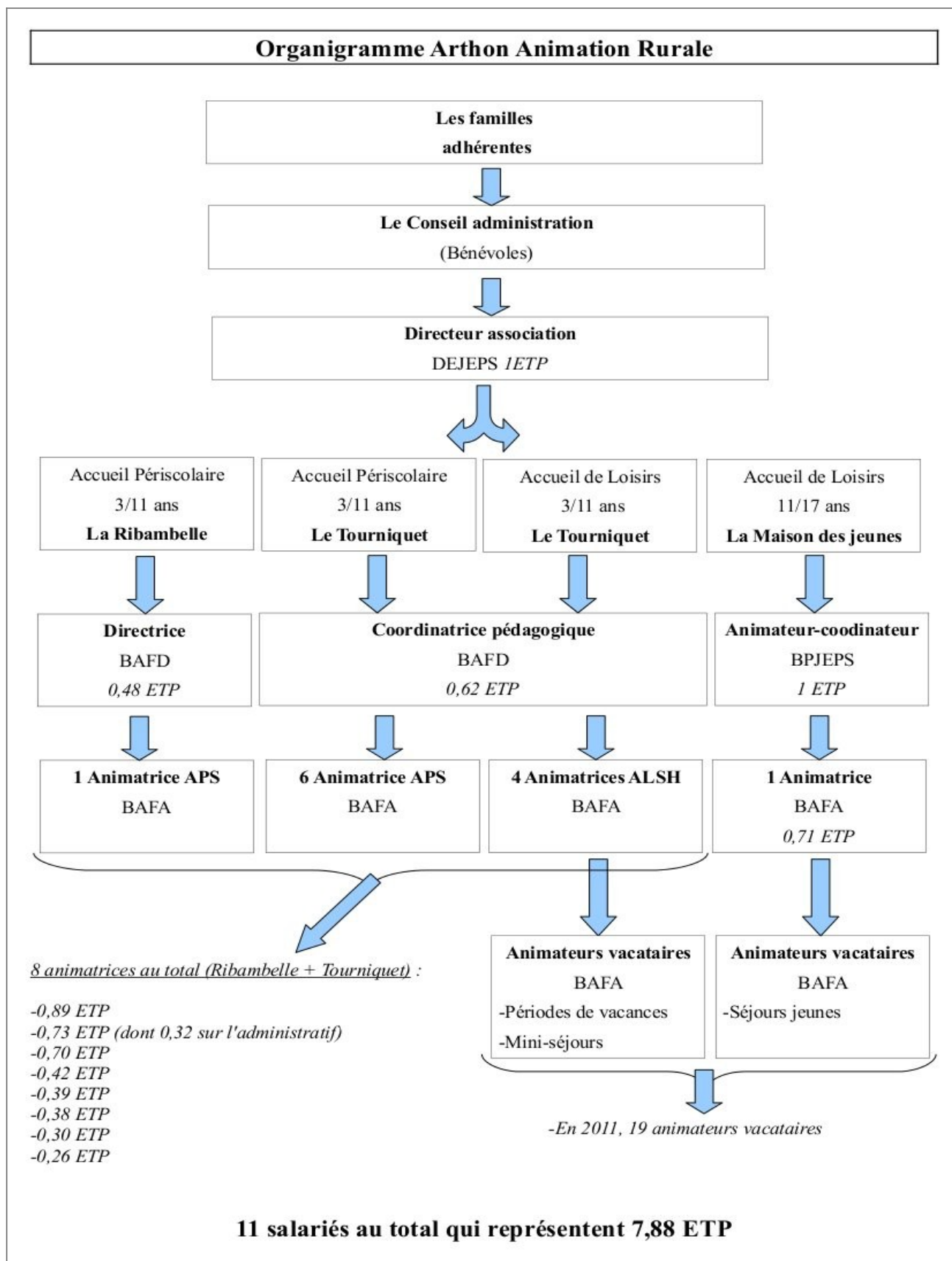
La question du renouvellement des administrateurs au sein du Conseil d'administration est un aspect toujours sensible. Il convient donc de mettre l'accent sur deux démarches transversales et complémentaires :

-Mettre en place une démarche permanente de mobilisation afin de faciliter l'engagement des adhérents. L'idée étant de multiplier les actions de communication et les rencontres en direction des familles adhérentes.

-Renforcer l'accompagnement des nouveaux administrateurs afin de faciliter leur intégration et d'optimiser leur engagement. Cet accompagnement doit passer par les aspects suivants :

- Démarche de cooptation/parrainage, d'un fonctionnement en binôme pour soutenir et transmettre un savoir
- Clarifier la notion d'engagement du 1 an minimum d'une AG à l'autre.
- Renforcer l'accompagnement technique des professionnels en multipliant les rencontres bénévoles/salariés.
- Renforcer l'accompagnement de la fédération AR44.
- Créer des fiches de mission selon la fonction
- Renforcer les appuis techniques de façon générale.

- Les professionnels.



Concernant les professionnels, l'association se donne les moyens de recruter des personnes diplômées et expérimentées. L'association souhaite alors se donner les moyens d'investir dans la formation professionnelle, dans une logique de développement des compétences. En complément, elle souhaite que les salariés soient partie prenante dans le réseau de la fédération d'éducation

populaire AR 44 : participation au temps de rencontres et d'échange de pratique entre les différentes associations du réseau, mini-formations internes...

Elle souhaite également que ces salariés soient en capacité d'intégrer dans leur pratique la dimension associative de leur poste de travail en ayant le souci de participer à la dynamique associative dans sa globalité. Afin de permettre aux professionnels de s'inscrire facilement dans ce cadre associatif, il conviendra de favoriser les liens et les échanges avec les bénévoles administrateurs, notamment en leur donnant une place dans les instances de la vie associative, CA et commissions, mais également en leur donnant les moyens de participer aux différents temps forts associatifs. En complément, l'association aura une attention toute particulière à favoriser les temps de rencontre festifs et conviviaux dans l'objectif de renforcer les liens et les relations et de maintenir une ambiance saine et positive.

#### ▪ Les adhérents

Les adhérents représentent la première force vive de l'association. Un bénévole administrateur a toujours commencé par être adhérent avant de faire le choix de s'investir davantage dans la dynamique associative.

L'association accorde donc une grande importance aux adhérents d'aujourd'hui qui seront peut-être les administrateurs de demain. Nous devons donc permettre aux familles de bien comprendre ce que signifie le statut d'adhérent qui va bien au-delà du simple statut d'utilisateur d'un service. En effet, contrairement à l'utilisateur, l'adhérent a la possibilité en fonction de ses envies et de ses disponibilités de devenir acteur des lieux d'accueils fréquentés par ses enfants.

Chaque famille a la possibilité de s'inscrire dans la vie associative sur différents niveaux en fonction de ses envies. Aucune compétence spécifique n'est ni nécessaire, ni attendue. Il suffit juste d'avoir un peu de temps à consacrer à l'aventure associative.

Pour l'association il existe trois niveaux d'investissement possibles pour les familles adhérentes :

-En s'impliquant dans le quotidien des accueils, en venant partager des passions et des savoirs avec les enfants et les jeunes, en proposant des animations, des activités, des coups de pouce. L'idée étant de venir participer régulièrement ou ponctuellement au vécu des structures sans engagement et responsabilité particulière.

-En intégrant une commission pour participer aux réflexions et à la définition des orientations ou trouver un accompagnement pour monter un projet qui vous tient à cœur. Comme il a déjà été précisé, il est possible d'investir ce niveau sans être élu au Conseil d'Administration donc sans engagement et responsabilité particulière.

-En étant élu au sein du Conseil d'administration, instance centrale de la vie associative où sont validés les orientations de l'association et où se vit pleinement l'engagement et la responsabilité associative.

L'objectif de l'association est bien de faire comprendre que l'investissement associatif ne se limite pas aux instances décisionnaires. Il existe des portes d'entrée plus accessibles qui doivent permettre à chaque adhérent d'apporter sa pierre à l'édifice sans aucune crainte d'aucune nature, dans le respect des personnes et leur choix.

Afin de répondre à cet objectif l'association souhaite mettre l'accent sur deux démarches transversales et complémentaires :

-Apprendre à mieux connaître les familles adhérentes pour mieux les accompagner dans leurs possibilités d'implication (Fiche de renseignement plus détaillée sur les passions et loisirs, mise en place d'un réseau d'échange local...).

-Favoriser les supports et outils de communication (site Internet) ainsi que les temps de rencontres festifs et conviviaux.

➤ Les moyens matériels:

Pour mettre en place ces différentes structures d'accueil enfance/jeunesse, l'association utilise des locaux appartenant à la municipalité et mis à disposition par la commune à titre gratuit. L'association ne souhaite pas pour le moment avoir une politique d'investissement lui permettant d'être propriétaire de ses propres locaux.

L'association souhaite cependant pouvoir disposer des locaux comme elle le souhaite dans le cadre de ces activités associatives. L'objectif étant de pouvoir disposer de locaux les mieux adaptés possible en fonction de l'activité. Cela signifie que nous puissions nous les approprier complètement, dans le respect des lieux et de la mise à disposition.

Concernant le matériel au sein des structures, l'association souhaite bien entendu pouvoir disposer d'un matériel adapté au public et à l'activité mais qui permette également de répondre aux ambitions du projet global. L'association souhaite donc se donner les moyens d'une véritable politique d'investissement adaptée et cohérente.

➤ Les moyens financiers:

Concernant les ressources financières permettant de faire fonctionner les différentes activités, l'association dispose de :

- Des cotisations des adhérents.
- Des participations financières des adhérents lorsqu'ils sont usagers d'un accueil.
- Des participations des organismes sociaux (CAF, MSA) avec lesquels l'association est conventionnée.
- Des subventions publiques.
- Des dispositifs spécifiques, notamment pour ceux d'aide à l'emploi.

Pour la période 2012-2014 sur laquelle s'inscrit ce projet associatif, l'association souhaite travailler sur deux nouveaux axes :

- La recherche de mécénat/sponsoring
- La mise en place de manifestation à finalité lucrative dans la limite de 6 par an comme le prévoit la législation sur les associations à but non lucratif.

Ces nouveaux axes de travail doivent faire l'objet de commissions spécifiques.

En termes de choix de gestion financière, l'association se positionne naturellement sur une logique de gestion prudente visant à minima l'équilibre budgétaire. Cependant, la recherche d'excédent ne doit pas être négligé afin de pouvoir disposer d'une trésorerie suffisante, soit un trimestre d'avance sur l'activité, mais également de pouvoir développer un capacité d'autofinancement en lien avec la politique d'investissement.

➤ Les partenariats et les réseaux:

La première partenaire de l'association est la municipalité d'Arthon en Retz. En effet, Ce partenariat existe depuis la création de l'association, au nom de l'intérêt général et au travers de la volonté commune de développer, renforcer et pérenniser l'offre d'accueil enfance/jeunesse sur le territoire communal.

En effet, nous pouvons considérer que l'action d'Arthon Animation Rurale s'inscrit dans une politique éducative locale. C'est dans ce sens que la Mairie apporte son soutien à l'association pour mettre en œuvre ces activités.

Ce partenariat se matérialise notamment au travers de :

- En proposant une place de membre de droit à un représentant de la Mairie au sein du Conseil d'administration.
- la mise en place de temps de rencontres et de concertation.
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement formalisée au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2012-2014.
- De la mise à disposition de locaux et de personnels
- La relation tripartite dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Mairie et la CAF de Loire-Atlantique et dont l'association en est un des acteurs principaux.

Les autres partenariats institutionnels sont les suivants :

- Le Conseil Régional dans le cadre du dispositif Emploi-Tremplin pour le poste d'animateur-coordonateur jeunesse.
- Le Conseil Général au travers de son service Jeunesse et éducation populaire. Au-delà de la subvention Contrat d'Objectifs Local d'Animation, ce service nous propose un accompagnement dans la cadre du développement des activités associatives.
- La CAF et la MSA de Loire-Atlantique dans la cadre de conventionnement pour les différentes structures d'accueils. De plus pour la CAF, vient s'ajouter la relation tripartite avec la Mairie dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

En termes de réseau, l'association est donc affiliée à la fédération d'éducation populaire Animation Rurale 44. Le projet de cette fédération est de permettre au parent bénévole d'être acteur sur son territoire par l'action collective. Sa mission : l'accompagnement de la vie associative en Loire-Atlantique, pour la création, la gestion et le développement de services de proximité ou d'activités culturelles, principalement en direction de la petite enfance, de l'enfance et des jeunes.

L'association accorde un grand intérêt à faire vivre ce réseau en participant au maximum aux temps de rencontres mis en place entre les associations fédérées.

La participation à ce réseau, permet à l'association de rentrer en contact avec d'autres associations. En effet, nous nous positionnons sur une dynamique d'ouverture vers l'extérieur à travers une volonté de multiplier les partenariats projets avec les associations locales mais également avec d'autres associations enfance-jeunesse.

## **6-Le mode d'évaluation du projet associatif:**

L'association voit l'évaluation comme une mesure entre les résultats attendus et les résultats obtenus afin de pouvoir réajuster l'action. Cette mesure doit se faire à partir de critères, d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs définis en fonction d'objectifs prédéterminés.

La méthode retenue pour évaluer ce projet associatif sur la période retenue de 2012 à 2014 est la suivante :

- Faire une évaluation par an en retenant un au plusieurs axes et non la totalité.
- Constituer un groupe de travail composé de bénévoles administrateurs et de professionnels. Ce groupe devra alors être en cohérence avec les axes retenus.
- Mettre en place une démarche d'enquête au travers de questionnaire et de rencontre en direction des acteurs associatifs (adhérentes, bénévoles et professionnels). La définition des critères d'évaluation se



fera alors au moment où le groupe de pilotage définira sa démarche d'enquête et les questionnaires correspondants.

-Les informations recueillies seront alors traitées et analysées par le groupe de pilotage.

-le résultat de l'enquête sera communiqué à l'ensemble des acteurs associatifs lors d'une réunion publique. L'idée étant de pouvoir mettre en place cette réunion publique quelques mois avant l'Assemblée Générale annuelle dans l'objectif de créer un temps forts associatif intermédiaire source de mobilisation et d'implication.